



## Partage des biens, divorce.

Par **farfadet38**, le 15/09/2011 à 16:18

Bonjour,  
Mon mari a hérité d'un terrain sur lequel il y avait une grange.

Il a bénéficié d'un prêt avec son ex-épouse pour transformer cette grange en lieu d'habitation.  
Il a divorcé et a repris le prêt en son nom propre.

Nous sommes marié depuis plusieurs années et je souhaiterai savoir si j'ai un droit quelconque sur les sommes qu'il a versé lors de notre mariage, pour ce prêt de rénovation ?  
Ai-je un droit également sur les matériaux qu'il a acheté sous la communauté pour cette habitation ?

Nous nous sommes souvent "serré" la ceinture pour cette habitation qui n'est pas la mienne et mon mari dit que je n'ai droit à rien.

Nous n'avons pas établie de contrat de mariage.

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le 15/09/2011 à 17:54

Bonjour, votre problème réside dans le fait que le possesseur du terrain est réputé posséder ce qu'il y a dessus donc la maison. Votre mari n'a pas tort, il faut donc voir avec un notaire pour améliorer votre situation en cas de décès de ce dernier surtout s'il y a des enfants de son précédent mariage ce qui compliqueait encore plus votre situation, cordialement

Par **farfadet38**, le **16/09/2011** à **07:35**

Oui, justement il a 3 enfts avec sa première femme et nous en avons 2 ensemble.